

UNEF-RENOUVEAU

11, rue du Caire

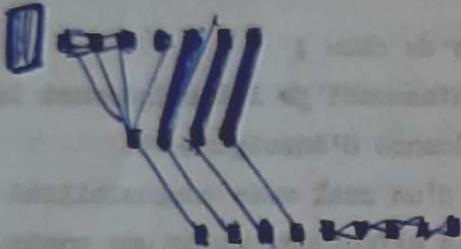
75 - PARIS - 2

CEN - 63-75

NOITAMA

NOITAMA

AMATION



Document Intérieur :

Annexes aux travaux de la réunion nationale des :
25-26-27 septembre 1970.

- 1 - Rapport sur la formation des maîtres.
- 2 - Rapport sur le service militaire.
- 3 - Rapport sur les stages de formation en entreprises.

48 B-

FORMATION DES MAITRES

Dans le cadre du système actuel le débouché essentiel des études de Lettres se trouve être l'enseignement.

A l'issue de trois ou quatre années d'études - c'est-à-dire 2 années pour obtenir le DUEL (Diplôme Universitaire d'Etudes Littéraires) plus un an pour la licence et une autre année pour la Maîtrise, l'étudiant a la possibilité d'avoir accès à la fonction enseignante et d'être titularisé en passant des concours de recrutement.

Ces concours sont au nombre de deux :

- CAPES (certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire)

il est ouvert aux titulaires d'une licence d'enseignement.

Le concours se compose d'un écrit et d'un oral avec admissibilité entre les deux.

Les étudiants ayant réussi ce concours effectuent alors une année de stage pédagogique dans les CPR (Centre Pédagogique Régional) où ils sont payés.

A la fin de cette année de stage, il faut passer un examen se composant d'une épreuve pratique. Le succès à cette épreuve permet d'être titularisé comme professeur.

- L'AGREGATION

Elle est ouverte aux titulaires d'une maîtrise d'enseignement. Elle comporte un écrit plus un oral avec admissibilité entre les deux. Il s'agit d'épreuves de synthèses demandant des connaissances générales importantes.

En cas de succès on est directement titularisé dans l'enseignement secondaire. Actuellement les agrégés peuvent assez facilement être élus assistants dans l'enseignement supérieur.

Il faut également noter l'existence des IPES (Instituts de Préparation à l'Enseignement Secondaire)

Il s'agit d'une conquête syndicale qui a permis et permet encore de former des enseignants dans de bonnes conditions.

En effet un pré-recrutement à l'enseignement est effectué dans le cadre des IPES à la fin de la première année de faculté. L'étudiant admis au concours dans les IPES a un engagement décennal avec l'Etat ; il touche un pré-salaire. Il reste trois ans dans l'Institut. A l'issue de ces trois années il passe le CAPES dont il est dispensé des épreuves écrites, 25 % des Ipésiens peuvent obtenir une 4ème année pour préparer l'Agrégation à condition qu'ils aient leur maîtrise. Les critères d'attribution de ces quatrième années varient selon les cas.

On doit également aborder trois questions.

1°) le cas des instituteurs.

Ils ne reçoivent aucune formation dans l'enseignement supérieur. Soit ils passent par des écoles normales qui offrent un an d'études après le baccalauréat, soit ils peuvent effectuer des suppléances avec leur bac et passer un CAP pour être titularisés.

2°) les enseignants du supérieur.

Ils ne reçoivent aucune formation particulière après leurs études dans les facultés. La liste de candidatures pour être élu assistant ne comporte aucune exigence particulière en ce qui concerne les diplômes.

Ils sont généralement recrutés parmi les agrégés et les titulaires d'une maîtrise et sur fonction des travaux publiés. Ils effectuent parallèlement à leur service d'enseignement des travaux de recherche.

3°) les maîtres auxiliaires.

C'est une catégorie extrêmement importante dans l'enseignement secondaire. Il s'agit d'enseignants n'ayant ni le CAPES, ni l'agrégation, n'ayant reçu aucune formation pédagogique qui ont des postes d'enseignants et qui ne sont pas titulaires. Le gouvernement a ainsi des enseignants bon marché, et sur lesquels il a de nombreux moyens de pression car ils n'ont aucune sécurité d'emploi (pas de titularisation).

Un grand nombre de recalés au CAPES se retrouvent maîtres auxiliaires l'année suivante.

Le système de formation des maîtres est insuffisant à plusieurs niveaux.

- on a un double mode de recrutement pour une même fonction. Dans l'état actuel on ne peut même pas dire que l'agrégation joue un rôle de concours interne. Le CAPES est de difficulté analogue voire supérieure. Cela mène donc à introduire dans le corps enseignants des distinctions injustifiées.

- Les épreuves sont profondément inadéquates. Réussir à ces concours ne signifie pas posséder une aptitude particulière pour l'enseignement. Ce n'est que la sanction d'un bachotage d'un an et de la domination d'un certain nombre de connaissances.

- Le problème de la formation pédagogique demeure intact. La formation que l'on reçoit dans le cadre des CPR est dérisoire. Elle consiste dans trois stages de 5 semaines dans des classes de lycée. Il n'existe aucune équipe pédagogique pour suivre les étudiants dans des classes de lycée. Il n'existe aucune équipe pédagogique pour suivre les étudiants dans des classes de lycée. Il n'existe aucune équipe pédagogique pour suivre les étudiants dans des classes de lycée. Il n'existe aucune équipe pédagogique pour suivre les étudiants dans des classes de lycée. Il est donc impossible pour le stagiaire d'acquérir de véritables connaissances dans ce domaine.

De cette maigre formation sont exclus et les agrégés et les maîtres auxiliaires.

Ces quelques éléments montrent bien l'inadaptation profonde de l'actuel système de formation des maîtres.

En effet alors que l'on assiste à une évolution accélérée des sciences et des techniques à une importance croissante du travail intellectuel dans la production et le développement du besoin sociaux et culturels, une adaptation constante du contenu et des méthodes de l'enseignement est absolument nécessaire. Cela implique une élévation constante du niveau de formation des maîtres, c'est à dire des études théoriques importantes et une réelle formation professionnelle.

De plus un dernier élément fondamental doit être souligné : c'est l'actuelle pénurie de postes.

Elle est réelle à deux niveaux : dans les lycées les postes créés sont insuffisants ; on a des classes surchargées dans des conditions d'enseignements très mauvaises qui influent directement sur la formation reçue par les élèves. Un chiffre pour exemple : rentrée 1969-1970, il manquait 2 000 postes d'enseignants du second degré dans l'Académie de Paris.

Dans les facultés les nombres de postes sont ridicules par rapport aux besoins de candidats ainsi en 1969, 5750 postes de CAPES ont été attribués pour plus de 10 000 candidats.

Souvent l'argument donné pour limiter le recrutement est le trop bas niveau des candidats pour être enseignants : la plupart d'entre eux ayant échoués retrouvent à la rentrée suivante comme maître-auxiliaire, c'est-à-dire qu'ils se retrouvent enseignants sans même avoir reçu la meagre formation pédagogique des DPR et payé à un indice beaucoup plus important.

Cette situation n'a pas manqué de déclencher un certain nombre d'action parmi les candidats aux concours de recrutement.

Elles entraînent parfois une forme gauchiste très marquée notamment en mai-juin 1969. L'année suivante par l'intermédiaire du comité CAPES-Agrég.

Le comité regroupe et divers éléments gauchistes, prend prétexte de réel mécontentement des étudiants, tente de lancer un certain nombre de mots d'ordre aventuristes notamment celui de boycott des concours qui, si il avait été suivi d'effet aurait eu pour résultat de pénaliser les étudiants salariés et maîtres auxiliaires pour qui les concours sont le seul moyen d'avoir un emploi-titulaire et de permettre au pouvoir d'augmenter le nombre des maîtres auxiliaires parmi les enseignants.

Le comité CAPES-Agrég. avait pour mot d'ordre un mode unique de recrutement aux concours assez vagues et comme analyse un certain d'idées forcés du type : "le système de recrutement critiqué radicalement comme entretenant et justifiant la hiérarchie des enseignants" d'Etudiant de France 1969 OU également : " Ces revendications et ces slogans concrétisent une critique déjà ancienne de la culture de la hiérarchie".

l'Etudiant de France 4-1970

"nous nous plaçons l'a sur un terrain d'emblée politique à savoir les fondements de l'autorité de la société bourgeoise".

En 1969, le comité CAPES-Agrég. s'est manifesté avec un certain éclat notamment à Paris où en 1969 des épreuves ont dû être recommencés et à Aix. Quant au boycott nous laissons lui le soin ; en 1969 : "Le boycott a été au moins partiel" en janvier 1970 "un boycott non réussi" et "le boycott a été loin d'être un échec complet"...

Aussi en 1970 le comité se contenta-t-il d'une action qui prit plusieurs formes : un article dans l'Etudiant de France - deux communiqués dans le Monde, une AG qui recherchait en vain à la Sorbonne et une absence complète lors des épreuves.

L'échec de ses pétitions égotistes et irresponsables et qu'il n'ont reçu aucune soutien de la part des étudiants ne doivent pas nous faire oublier la lutte que l'on doit mener à ces problèmes - Déjà en 1969 avec le SNES et le SNESup on a pu obtenir 1200 postes supplémentaires de Copes.

Cette année la bataille sur les longues a également permis d'obtenir d'avantage de postes dans ces disciplines.

De plus la nécessité d'une intervention de votre part sur ces problèmes est renforcée pour les projets que prépare actuellement le pouvoir.

En effet GUICHARD, dans son discours à l'Assemblée Nationale a annoncé la création d'Instituts de préparation à l'enseignement et la mise en place d'un mode unique de recrutement. Ces projets sont actuellement discutés en commissions ministérielles. Le pouvoir, qui a des projets précis, ne les rend que lentement publics. A la lumière des informations que l'on passe de actuellement, on peut faire un certain nombre de remarques.

Le ministre prévoit un recrutement définitif des enseignants au niveau du bac par un concours d'entrée dans des instituts où l'étudiant recevrait une formation technique et pédagogique distincte de celle de fac.

Au cas où l'étudiant voudrait suivre des études en fac ce serait en supplément. il aurait qu'un concours de recrutement - le Copes qui ne serait qu'un concours de classement réservé aux seuls membres de ces instituts. L'agrégation serait un concours interne de formation.

Ces projets appellent un certain nombre de remarques.

- le recrutement au niveau du DUEL risque d'accroître dangereusement la coupure existante entre le premier cycle de faculté et le deuxième.

- Ces instituts semblent totalement coupés des universités tant sur le plan administratif que sur le plan pédagogique.

formation dans ces centres serait par conséquent totalement distinctes de celle donnée dans le cadre des universités et ne pourrait donc aboutir aux mêmes diplômes.

Ici semble indiquer que l'on aurait pour former des enseignants des sortes d'IUT qui seraient dispensés une formation coupée de tout lien avec la recherche et visent au futur enseignant une simple qualification sans possibilité de recyclage personnel et rendant difficile une réadaptation pour l'étudiant qui désirerait quitter l'enseignement. Le fait que le CAPES soit réservé aux membres des instituts cristalliserait le problème débouchés. Les actuelles études de Lettres autre que l'enseignement.

Deux problèmes sont totalement ignorés : celui des IPES - Par cette réforme le pouvoir vise à les détruire totalement enlevant la possibilité à un certain nombre d'étudiants de poursuivre leurs études grâce à leur trajectoire d'Ipésien.

Le problème de la formation des enseignants du supérieur - problème qui demeure entier. Dans ces conditions nous devons nous préparer l'action en dégageant clairement la position, c'est-à-dire en rappelant quelques principes fondamentaux et en avançant des perspectives.

Le plan des principes. Le développement des besoins, lié au développement de la révolution scientifique technique, exige des enseignants d'un haut niveau de qualification qui arrivent progressivement à un égal niveau de formation initiale pour tous les élèves quelque soit l'âge ou l'origine sociale des élèves auxquels ils s'adressent. Il faut que tous les maîtres reçoivent une solide formation technique et pédagogique. Pour les maîtres du 1er degré (instituteurs) il faut une formation en 3 ans : 2 années de fac + 1 année de formation professionnelle.

Pour les maîtres du 2ème degré il faut généraliser la formation en 5 ans : 4 à l'université - c'est à dire exigence de la maîtrise plus 1 an de formation pédagogique. La formation doit s'effectuer dans le cadre des universités c'est à dire en maintenant une présence au cours des études la liaison entre l'enseignement et la recherche.

Une véritable formation pédagogique, doit être dispensée d'abord au cours des premières années de formation préuniversitaire qui permettrait un apprentissage de la coopération et de la transmission du savoir au fur et à mesure de son acquisition, des contacts avec les réalités scolaires et une première information pédagogique. Celle-ci au cours de la 5ème année qui sera une année de formation pédagogique et professionnelle systématique pour préparer le futur maître à l'exercice réel de son métier.

La formation pratique et théorique doivent être étroitement liées avec initiation à la psychologie de l'enfant, réflexion méthodologique, préformation sur les problèmes de l'orientation.

On doit mettre en place ainsi un mode unique de recrutement compte tenu de deux éléments :

- la qualification acquise à la fin de la 4ème année est une qualification minimum ; il sera possible d'accéder à une qualification supérieure et aux indices des actuels maîtres agrégés.
- l'accès à cette qualification supérieure ne se fera que par l'intermédiaire de concours internes.

C'est sur cette base de principe que l'on doit dégager un certain nombre de perspectives.

PERSPECTIVES D'ACTION.

A long terme :

Le SNES et le SNESup ont un certain nombre de projets que l'on va rappeler et qui peuvent servir de base pour approfondir notre réflexion dans ce domaine.

Le SNES demande la création de Centres Universitaires de formation des maîtres où les maîtres toucheraient un pré-salaire et recevraient une aide matérielle scientifique et pédagogique. Les élèves professeurs se présenteraient aux examens universitaires délimités par les universités. Ils resteraient 5 ans dans ces établissements où ils recevraient un enseignement de soutien, auraient des activités culturelles et physiques, une première formation pédagogique, une organisation matérielle permettant une vie commune, durant 4 premières années.

Durant la 5ème (formation pédagogique et professionnelle) organisation systématique de la formation psychopédagogique théorique et pratique des professeurs stagiaires.

Le SNESup demande la création d'IPRES : Instituts de Préparation à la Recherche et à l'Enseignement Supérieur - où les étudiants enseignants recrutés au niveau de la maîtrise recevraient une formation pédagogique et une initiation poussée à la recherche en trois ans.

A court terme :

Dès la prochaine rentrée une multitude de problèmes va se poser nécessitant notre intervention.

- à propos des IPES
Défense des IPES, augmentation du nombre des postes à l'entrée, lutte pour obtenir plus de 25 % de postes en 4ème année.
Ces actions sont à mener avec le SNES, (S₁-IPES dans les facultés)
- à propos des projets ministériels
Lutte à plusieurs niveaux contre les aspects néfastes de projets - On doit se fixer plusieurs objectifs :

- maintien du pré-recrutement au niveau de la fin de la 1ère année de 1er cycle avec pour ces étudiants aménagement des épreuves pour entrer dans l'institut au niveau du DUEL

- intégration de ces instituts aux universités : pas de particuliers pour les étudiants qui en sont membres.

- poursuite des études jusqu'à la maîtrise pour tous les étudiants des instituts.

- existence d'un recrutement secondaire au niveau de la maîtrise et permettant ainsi à un certain nombre d'étudiants non membre des instituts d'avoir accès à l'enseignement.

- à propos du nombre des places offertes.

C'est là une revendication fondamentale une réforme si bonne soit-elle ne sert rien si on ne donne pas les moyens de l'appliquer.

L'augmentation des postes de CAPES et d'Agrégation dans le système actuel,

La mise en concours d'un nombre conséquent de place dans les instituts,

Doivent être une revendication permanente et l'objet d'une action importante et continue des formes à déterminer en fonction des conditions locales.

Ce doit être l'axe premier de notre bataille celui où le pouvoir cédera le moins facilement et où un rapport de force particulièrement favorable est indispensable.

De façon générale il faut toujours être attentif à lier les revendications à court terme à long terme ; à toujours défendre les principes fondamentaux que l'on a défini sur ces problèmes de la formation des maîtres et à lutter pour mettre en échec le pouvoir chaque fois qu'il prendra des mesures contraire en ces principes.

Ne pas répondre serait en effet laisser le pouvoir libre de porter des coups très dur à l'enseignement. La mise en place d'un système aboutissant à la formation de maîtres sous-qualifiés serait en effet hypothéquer lourdement l'avenir tant en ce qui concerne la formation des cadres dont notre pays a besoin que en ce qui concerne le développement de la recherche.

Ce serait laisser se développer un système d'éducation malthusien et se renforcer la sélection.

RAPPORT SUR LE " SERVICE MILITAIRE "

En Juillet 1970, pratiquement à " la sauvette " le Pouvoir a fait voter à l'Assemblée Nationale, la " Réforme Debré " du service National Militaire.

Malgré l'amalgame de mesures positives, le fond du projet demeure particulièrement néfaste.

Afin de juger convenablement de sa portée, il faut avoir présent à l'esprit quelques données :

En 1969, 1 Français sur 4 n'a pas rempli ses obligations militaires soit

110 000 sur une classe d'âge de 440 000 recrutés.

78 000 conscrits ont été déclarés inaptes

15 000 dispensés = situation familiale

14 000 réformés définitivement

110 000 demandes de sursis ont été déposées dont

92.000 ont pris effet

18 000 étudiants ont renoncé à bénéficier jusqu'au bout de leur sursis

En 1969, 350 000 étudiants ont bénéficié du sursis.

Au total, en 1969, il y a eu un excédent de 66 000 jeunes par rapports aux besoins de l'armée - 30 000 jeunes ayant devancé l'appel à 18 ans.

Dans un contingent, 17 % de jeunes sont d'un niveau Supérieur, soit 70 000.

Les besoins de l'Armée en cadres sont de 7 % soit 18 500 cadres (en outre en 1969, le contingent a compris 10 000 coopérants, 2 500 spécialistes scientifiques).

Autant la vie de garnison, peut à l'extrême limite être supportée à 19 ans, autant il existe des difficultés croissantes d'adaptation pour des adultes normalement constitués.

Notamment, le prêt du soldat est de 50 CENTIMES par jour : une enquête a montré que 48 % des jeunes employés et ouvriers écartent en prévision de leur service Militaire.

Par ailleurs, l'aspect subjectif d'embrigadement de la Jeunesse, s'exerce d'autant mieux qu'il s'exerce sur des éléments plus jeunes (le souvenir cuisant du rôle joué par le contingent, les cadres sursitaires, lors des putschs d'Algérie, semble rester vivace dans certains cercles militaires).

En même temps, cette question ne peut-être coupée des problèmes qui se posent concernant la formation professionnelle, le chômage de la jeunesse, les difficultés de l'Education Nationale, des problèmes idéologiques concernant la Jeunesse en général.

C'est dans le contexte de cette réalité, schématiquement évoquée, que le "projet-Debré" a été soumis le 3 Juin à l'approbation du gouvernement - approuvé le 4 et 5 Juin par la Commission de la Défense Nationale, - adopté les 9 et 10 Juin par l'Assemblée Nationale.

Le débat à l'Assemblée a été rapide, partiel, coupé de toutes références aux grandes options militaires du pays :

En France, l'Armée comporte les plus forts effectifs globaux de l'Europe

Occidentale soit :

| | |
|----------------|-------------------------------|
| 570 000 hommes | France |
| 468 000 Hommes | République Fédérale Allemande |
| 410 000 hommes | Grandes Brotagne |

L'objectif fondamental du pouvoir est d'abord d'avoir à sa disposition une

Armée pour l'essentiel de METIER.

Globalement, les militaires de carrière représentent actuellement 50 % de l'effectif.

En fait, il existe plusieurs disparités qui assurent une "main-mise" complète des militaires de carrière :

a) Disparité entre les Armes :

| | |
|-----------------------|-----------------------------|
| Armée de terre : 36 % | des militaires de carrières |
| Armée de l'Air : 63 % | |
| Marine : 76 % | |

b) Surtout disparité dans l'encadrement :

- 33 000 officiers de carrière
- 1 537 officiers du Contingent
- 126 000 sous officiers de carrière
- 9 028 sous officiers du Contingent

On a cru devoir insister sur ces chiffres, car avec la suppression des sursis, ce sera très rapidement la TOTALITE de l'encadrement qui "sera professionnelle".

Mais le Pouvoir ne se contente pas de disparité de ce type, avec la "Réfor

Debré" il institutionnalise 5 types d'unités :

- 1°) Unités militaires classiques
- 2°) Unités composées de volontaires dont l'utilisation sera fixée par décret (ouverture à la possibilité de Milices).

3°) Unités chargées de tâches de protection civile ou d'intérêt général dans conditions fixées par décret (la Majorité a repoussé un amendement stipulant "Les jeunes gens ne peuvent participer à une mission de maintien de l'ordre impliquant le remplacement des travailleurs en grève").

Monsieur Debré a cru utile cependant de préciser que ces tâches d'intérêt général ne devrait pas faire concurrence aux entreprises privées (intervent au Figaro).

4°) Unités particulières (art. 15) de promotion sociale, situées à proximité centres locaux de formation professionnelle où les "appelés" pourront être tenus de participer à des activités d'intérêt public dans des départements ou régions déterminées par décret.

5°) Unités de gendarmerie (cf V).

Remarquons, en passant, l'amoindrissement du pouvoir législateur et l'importance des DECRETS.

Les grandes lignes du projet s'articulent comme suit :

I/ La durée du service actif est ramenée à 12 mois, prend effet le 1er Novembre

II/ Service "à la carte" :

L'âge normal est fixé à 19 ans

Possibilités de choisir entre 18 et 21 ans.

III/ La règle est la suppression des sursis, exception pour :

a) les jeunes gens occupent un emploi dans des laboratoires ou organismes scientifiques, soit au titre d'aide technique, soit de la coopération.

Appel au plus tard à 25 ans.

b) les étudiants en Médecine, Pharmacie, Chirurgie Dentaire.

Appel au plus tard à 27 ans, mais service de 16 mois, en bénéficiant d'une rémunération du 12ème au 16ème mois.

IV/ Les unités militaires seront diversifiées (voir plus haut)

V/ Certains jeunes pourront demander à servir dans la Gendarmerie, sous certaines conditions, morales, civiques, intellectuelles, physiques, pour missions de secours et de police de la route, en temps de crise, surveillance et protection des points sensibles, sauf maintien de l'ordre.

VI/ Les jeunes gens n'ayant pas 21 ans, à l'issue de leur Service Militaire pourront s'inscrire sur les listes électorales.

VII/ Dans certaines , et par décret, service en plusieurs tranches réductible à 4 mois.

VIII/ L'accès de certaines fonctions ou l'obtention de certains certificats et diplômes, pourra être subordonné pour les jeunes filles à un volontariat de "Service national".

Les modalités de suppression du sursis ne prendront effet qu'à partir du 1er Janvier 1972, tous ceux qui s'inscrivent en Faculté jusqu'à cette date connaîtront les anciennes dispositions.

Quelques remarques sur cet ensemble de mesures :

1°) Ces mesures accentuent les tendances vers l'ARMÉE DE METIER.

Les sursitaires fournissent une part importante des officiers.

Il s'agit d'une régression du poids et de la responsabilité du contingent.

En même temps, cette régression entraînera des dépenses supplémentaires évaluées à 1.500 millions de francs.

Dans un interview au Figaro, Debré déclarait : "à effectif égal, l'allègement de la durée du service implique un recours plus grand aux engagés, c'est à dire des dépenses supplémentaires".

2°) L'embrigadement de la Jeunesse est accentué et le pouvoir ne cache pas le rôle de formation civique de la Jeunesse qu'il espère développer, alors que sont bafoués à l'Armée, les libertés d'expression d'information, d'organisation. Après cette formation les jeunes gens sont jugés aptes à voter, ce qui est une discrimination à l'égard des filles.

3°) Il s'agit d'un nouveau pas vers l'utilisation de l'Armée pour pallier les carences du pouvoir et accomplir des tâches au lieu et place des travailleurs. Il existe ainsi la possibilité de se servir du contingent pour faire pression sur les revendicateurs pour intervenir comme briseur de grève.

4°) Il s'agit d'une fuite en avant devant les problèmes de la formation professionnelle et de l'emploi. Il paraît d'une part probable que les carences de l'éducation Nationale, et de la formation professionnelle puissent être réglées par l'armée, dont on n'est de toute façon pas le rôle.

D'autre part le chômage de la Jeunesse s'explique bien d'avantage par la pression sur les salaires des jeunes que par la présence du Service Militaire. Par ailleurs, le Service National pour jeunes filles tout en palliant les carences réelles des secteurs Santé et Éducation, pérorait sur les salaires de ces branches d'activités.

5°) Il s'agit enfin d'un effort cohérent pour barrer le chemin de l'Université aux enfants de familles défavorisées, entre le secondaire et le supérieur. La suppression du sursis dans le cadre du régime actuel encourage l'abandon prématuré des études alors que le Baccalauréat ne constitue pratiquement jamais une qualification professionnelle, il aboutit donc en même temps à enrayer la sélection sociale, les problèmes

de l'emploi, la sous-qualification, l'inadéquation de l'enseignement aux exigences modernes.

Il est donc prévisible que la "Réforme Debré" entraîne d'importantes transformations dans l'Enseignement supérieur, et non moins prévisible le mécontentement des intéressés qui risquent de ne pas avoir le même avis sur ces questions que le BN de l'UNEF déclarant "le sursis est une invention de la classe Bourgeoise et un moyen de pression efficace".

Un sondage de la Commission Armée Jeunesse montre que 63 % des élèves de l'enseignement supérieur et des Grandes Ecoles sont contre la suppression et 16 % pour.

De grandes responsabilités attendant les syndicats UNEF, UNCAL.

NOTA : La proposition a été acceptée par le représentant de l'UNEF à la commission "Armée Jeunesse".

A- Interview du 15 juin dans ELLE au sujet du projet Bleustein-Blanchet :

Pour l'essentiel :

- "Les entreprises accueilleraient les étudiants pour un an à raison d'un étudiant pour 100 salariés; on répondrait ainsi à un besoin d'orientation en créant un cycle professionnel rémunéré."

- "Un système d'allégement fiscal pourrait être mis à l'étude pour que l'entreprise ne se trouve pas pénalisée" et la loi permettrait dès à présent un système de subventions au titre de la formation professionnelle.

Sur le fond il s'agirait :

1) d'accueillir dès à présent dans le vie professionnelle des jeunes désirant interrompre leurs études. Ou plus exactement de récupérer les éliminés et d'en faire des cadres maisons. "Dans les meilleurs cas, l'étudiant pourrait poursuivre la profession qu'il aurait eu pendant son stage parce qu'il aurait fait ses preuves sur le tas" (O.G.) et en même temps rôle idéologique : "Il me semble très souhaitable que les entreprises nous aident pour permettre la transformation des mentalités..."

2) pour les diplômés, un stage à mi-temps déboucherait sur un diplôme d'administration des universités. A peine développé dans ce texte, il s'agit en fait d'un projet assez vaste destiné à réorienter vers l'industrie la masse importante des diplômés de Lettres n'ayant pu, faute de débouchés, s'orienter vers l'enseignement

3) promotion universitaire des salariés. Sur ce point on peut penser qu'il s'agit surtout de former des cadres maisons avec l'appui de l'infrastructure universitaire plutôt que d'aider les salariés à suivre une filière universitaire normale. Le sort fait à Vincennes en témoigne.

n.b. un projet de loi détaillé serait bientôt déposé.

B- Discours prononcé le 16 juin 1970 devant le Sénat :

Dans ces analyses on s'attache davantage à dégager les projets du pouvoir plutôt qu'à mettre en relief le triomphalisme coutumier aux ministres de l'Education Nationale. Remarquons tout de même qu'il n'y a nul part la moindre allusion aux grandes grèves que nous avons connues.

1) au sujet de la gestion

"Les élections de cet automne permettront de désigner des responsables qui jouiront de la plénitude des pouvoirs confiés par la loi..."

.../...

- formation

Sous le drapeau d'une prétendue "ouverture sur la vie" en fait l'adaptati
aux besoins de quelques grandes (~~industrielles~~) branches d'industrie :

" Il reste une équivoque sur la mission des anciennes Facultés des
lettres et des Sciences... A partir d'un répertoire d'emploi, il sera
possible de proposer aux Universités de nouveaux diplômes, à orientation
professionnelle générale... notamment... un diplôme de second cycle
dont l'assise se trouverait dans une association de disciplines litté-
raires, juridiques et économiques et qui déboucheraient sur les emplois
nouveaux et variés qui s'ouvrent sur le tertiaire"

A propos des étudiants en Lettres : " La place que trouvent ces
jeunes n'est pas toujours à la mesure de leurs ambitions... parce que
leur espérance c'est l'enseignement... je crois donc qu'au fond le pro-
blème est psychologique... (il n'y a) qu'une solution : lever l'hypothèque
des débouchés dans l'enseignement en plaçant les concours de recrutement
à l'articulation du premier et du second cycle et non plus au terme du
second cycle"

Ainsi une prétendue orientation exclusive vers l'enseignement, de préten-
des difficultés psychologiques des étudiants vont servir de paravent à
une tentative de liquidation des Facultés de Lettres, sans utilité
immédiate pour les entreprises. Même réalité pour un certain nombre de
secteurs des Facultés de Sciences dans la mesure où le pouvoir, bradant
les secteurs de l'économie comme l'électronique, l'énergie atomique,
la recherche et l'enseignement y correspondant sont bradés.

La durée de l'action

" Les français sont conservateurs en matière d'éducation... C'est
une viscosité sociologique qui fait obstacle... face à ces difficultés...
une stratégie :

a) transformation des structures
d'ici 10 ans les C.E.G. nécessaires seront construits et la prolongation
de la scolarité applicable"

ans l'Université la participation de personnalités extérieures permettra
de mieux prendre en compte le problème des débouchés

Les structures nouvelles ont leur logique et leurs lois propres... La
ce des Universités nouvelles les poussera à accroître leur autonomie"

b) transformation des moyens d'enseignement

l'audiovisuel est présenté comme le gadget miracle ; " les maîtres
ne vont d'abord être initiés au maniement des appareils de diffusion"

Ainsi la technique n'est pas mise au service de la pédagogie mais au
contraire.

c) mais en fait :

la transformation des structures et des moyens rayonnent en définitive
pour transformer les mentalités" (sic)

4- au sujet des moyens

" Parler d'investissement intellectuel suppose que l'on insiste
sur la notion d'investissement c'est à dire sur celle de choix, de
rentabilité et d'accroissement de la production"

"...il faudra bien 10 ans pour que les universités de papier
aient remodelé le paysage universitaire..."

" Les mesures nouvelles devront porter pendant 10 ans sur les
C.E.S. et C.E.T. et pendant 25 ans sur la formation des maîtres."

C- Déclaration devant " L'association de la presse étrangère " (22 juin)

1- au sujet de la démocratisation de l'Université

Monsieur le baron Guichard déclare qu'il existe deux méthodes :

" La méthode rapide et radicale qui imposerait la règle quantitative
sans s'occuper de la qualité; et une méthode plus lente qui consiste à
élever le fils d'ouvrier au niveau culturel qui lui permet d'entrer de
plein pied dans l'Université. A la limite la question est la suivante : faut-
il détruire la culture pour assurer la démocratisation" d'où :

a) " La pédagogie plus que les structures ou les aides détient
la clef de la démocratisation. Un bon maître appliquant une bonne métho-
de de lecture fait plus qu'une bourse pour l'égalisation des chances."

b) la culture ne doit plus être "exotique" mais technologique"

c) notre système isolé et clos doit être métamorphosé :

- " par une politique conventionnelle reposant sur l'association des
ressources privées et des ressources publiques"

- par la loi d'orientation dont "le sens profond est de créer une soixan-
taine de collectivités ouvertes, maîtresses de leur sort..." (n.b. le
de collectivité et même pas celui d'université) "... foyers de respon-
sabilités associées pour des objectifs communs."

- enfin "développement des formations à temps partiel... changement pro-
fonde de la condition étudiante.. il faudra que se fasse le couplage des Stu-
diants et de l'activité professionnelle."

2- dans la conclusion

"La tâche politique n'est pas étrangère et le sera de moins en moins
à la pédagogie."

C- Interview aux NOUVELLES LITTÉRAIRES (26 juin)

- désir d'appliquer pleinement la loi d'orientation, porte ouverte à l'
avenir

- donc élections à la rentrée

D- Devant l'Association Université Moderne (26 juin)

- la passation des pouvoirs financiers et l'entrée dans le nouveau régime de l'autonomie administrative et financière le premier janvier 1971
- annonce d'une mise au pas politique de l'Education nationale. Car si " le vice fondamental de l'Education est l'irresponsabilité... la responsabilité ultime reste politique... et la réforme annonce une refonte de l'exercice de la responsabilité politique... en effet... l'Université n'est pas un univers à part, et la politique d'éducation n'est qu'un aspect de la politique.